

Offre valable du 26 octobre au 31 décembre 2013

COMMENT RECEVOIR VOTRE REMBOURSEMENT?

LES OFFRES NOKIA

20€

REMBOURSÉS

SUR VOTRE NOKIA ASHA 210*



NOKIA ASHA 210
DAS : 0,62 W/kg (1)



1. Achetez un Nokia Asha 210 dans l'une des enseignes participantes entre le 26/10/13 et le 31/12/13. Nokia vous rembourse 20€, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la réception de votre dossier conforme.
2. Remplissez le bulletin ci-dessous en majuscules ou indiquez vos coordonnées complètes sur papier libre (nom, prénom, date de naissance, adresse, code postal, ville, numéro de portable, adresse email).
3. Joignez impérativement au bulletin ou au papier libre :
 - La photocopie du ticket de caisse ou de la facture entière prouvant votre achat d'un Nokia Asha 210, faisant apparaître le nom de l'enseigne où l'achat a été effectué ainsi que le libellé du téléphone acheté, avec son prix et date d'achat entourés ;
 - L'original de la vignette IMEI découpée sur l'emballage du téléphone (aucune copie ne sera acceptée) ;
 - Un RIB ou tout document avec obligatoirement votre n° IBAN BIC
4. Envoyez l'ensemble des éléments de votre dossier dans une enveloppe suffisamment affranchie avant le 15/01/2014 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ODR Nokia ASHA 210 / 20€ remboursés
Custom Solutions N°40622 – 13 102 ROUSSET Cedex

5. Vous recevrez un SMS confirmant la réception de votre dossier conforme. Pour toute question sur votre remboursement ou le suivi de votre dossier 0 970 805 100 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. La référence de l'opération à rappeler est le 40622.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :@.....

NB : Cette adresse ne sera pas transmise à des tiers. Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour bénéficier de l'offre.

En cochant cette case, j'autorise Nokia France à me communiquer des informations et des offres promotionnelles.

*Offre promotionnelle réservée aux particuliers et valable en France (Corse et DOM-TOM inclus) du 26 octobre au 31 décembre 2013, permettant d'obtenir le remboursement différé et dans la limite du prix payé, d'un montant de 20€ pour l'achat d'un Nokia Asha 210 (voir enseignes et conditions sur nokia.fr). La demande de remboursement est à effectuer avant le 15/01/2014 (cachet de La Poste faisant foi). Seules les demandes comportant l'ensemble des pièces et informations demandées par Nokia seront prises en compte. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 15/02/2014. Remboursement du client dans le délai maximum de 6 à 8 semaines suivant la réception par Nokia de la demande dûment complétée. Offre limitée à un seul remboursement par personne (même nom, même prénom, même adresse et/ou BIC/IBAN). Offre non cumulable avec une autre offre Nokia en cours. Dans la limite des stocks disponibles. Nokia se réserve le droit discrétionnaire de suspendre, modifier ou/et annuler la présente offre de remboursement en cas de nécessité. En adressant sa demande le client accepte que toutes vérifications de ses coordonnées puissent être effectuées par Nokia, et reconnaît que les informations demandées sont obligatoires pour pouvoir bénéficier de l'offre. Ces informations sont destinées à Nokia uniquement et ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation de ses données personnelles auprès de Nokia France - Service Customer Care - Parc du Millénaire II - 35, rue de la gare - 75019 Paris (remboursement du timbre sur demande, au tarif lent en vigueur). Coloris des produits Nokia disponibles selon les points de vente et revendeurs agréés, et dans la limite des stocks disponibles. Nokia et Nokia Asha 210 sont des marques déposées de Nokia Corporation. Les autres noms de produits et de sociétés mentionnés sont des marques déposées ou des noms commerciaux appartenant à leurs propriétaires respectifs. (1) Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Visuels non contractuels. Tous droits réservés. © 2013 Nokia. R.C.S. Paris B 493271522.